



**Compte-rendu du conseil municipal
du mardi 19 janvier 2021 à 18 heures**

L'an deux mil vingt et un et le mardi dix-neuf janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur MAURIN Stéphane, Maire.

Monsieur le Maire demande qu'il soit observé une minute de silence en hommage aux 5 soldats tués au combat dans les forces françaises engagées au Mali.

Minute de silence

Date de la convocation : 14.01.2021

Présents : M. CHEVALIER Gérard, Mme VUIGNIER Alexandra, M. LOYE Rémy, Mme LAURENT Amélie, M. BURILLO Mathieu, M. BOUCAULT Michel- Erick, Mme BURILLO Florence, Mme COURT Christiane, Mme DUMAS Michelle, M. NUSSBAUM Frédéric, M. PHILIP Alexandre, Mme POLITO Chloé, M. SMITH Thierry.

Absents représentés : Mme HUSSON Audrey (procuration à Mme BURILLO Florence), M. FERILO Flavien (procuration à M. CHEVALIER Gérard)

Absents excusés : M. BERNARD William, Mme BOUSQUET Béatrice.

Absent : M. DIEUDONNE Michel

Secrétaire de séance : M. PHILIP Alexandre

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 décembre 2020

Le compte-rendu vous a été adressé par mail le 28 décembre 2020, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Pour mémoire, les points à l'ordre du jour de ce conseil étaient :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 décembre 2020
- 2) Mise à disposition des ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines à la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle 2021 pour les travaux de rénovation énergétique de l'école primaire du Groupe scolaire Robert Terral

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux dont le montant s'élève à 239 083,34 € H.T. correspondant aux dépenses de :

• Remplacement de la chaudière :	23 000,00 €
• Désembouage du circuit de distribution hydraulique :	5 000,00 €
• Reprise des calorifugeages du circuit hydraulique hors volume chauffé :	2 000,00 €
• Mise en place de têtes thermostatiques sur les émetteurs :	2 000,00 €
• Moyen de production d'Eau chaude sanitaire :	1 500,00 €
• Système de ventilation et de conditionnement d'air :	60 000,00 €
• Systèmes électriques :	1 500,00 €
• Enveloppe du bâtiment :	<u>110 000,00 €</u>
	Total travaux H.T. 205 000,00 €
• Imprévus 5 %	10 250,00 €

- Maîtrise d'œuvre 10 % du montant H.T. des travaux 20 500,00 €
- Rapport d'audit énergétique : 3 333,34 €

Total Général des Travaux H.T.	<u>239 083,34 €</u>
Total Général des Travaux T.T.C.	286 200,01 €
T.V.A	47 816,67 €

Financement Prévisionnel HT

Subvention DSIL 100 %	239 083,34 €
-----------------------	---------------------

Bien entendu ce projet ne pourra être mené à bonne fin sans l'obtention de la subvention demandée et en fonction des possibilités financières de la commune.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'octroi de cette dotation, auprès de la Préfecture du Gard, pour le financement de ces travaux et de l'autoriser à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Monsieur le Maire précise que le Préfet a donné 7 millions d'euros au département du Gard, au titre de la DSIL (plan de relance post-covid pour les entreprises, et rénovation énergétique dans le cadre de l'accord de Paris). Monsieur le Maire indique qu'il était en visioconférence hier avec le sous-préfet de Nîmes et que les communes les plus réactives et faisant travailler les entreprises locales seraient mieux indemnisées.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2021-001

3. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle 2021 pour les travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle du Groupe scolaire Robert Terral

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux dont le montant s'élève à 244 720 € H.T correspondant aux dépenses de :

• Remplacement du système de chauffage (dalles chauffantes)	30 000,00 €
• Mise en place d'un fonctionnement par horloge pour optimiser les consommations	800,00 €
• Mise en place d'une ventilation double flux intégrant une gestion des flux par sonde CO2	40 000,00 €
• Remplacement global de l'éclairage par de l'éclairage à LED	12 000,00 €
• Isolation par l'extérieur, mise en place d'isolation des plafonds et des menuiseries par du double vitrage	<u>130 000,00 €</u>

Total travaux H.T. 212 800,00 €

- Imprévus 5 % 10 640,00 €
- Maîtrise d'œuvre 10 % du montant H.T. des travaux 21 280,00 €

Total Général des Travaux H.T.	<u>244 720,00 €</u>
Total Général des Travaux T.T.C.	293 664,00 €
T.V.A.	48 944,00 €

Financement Prévisionnel

Subvention DSIL 90 % du H.T.	220 248,00 €
------------------------------	---------------------

Autres financements et charges commune H.T.

Participation Commune 10 %	24 472,00 €
----------------------------	--------------------

Bien entendu ce projet ne pourra être mené à bonne fin sans l'obtention de la subvention demandée et en fonction des possibilités financières de la commune.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'octroi de cette dotation, auprès de la Préfecture du Gard pour le financement de ces travaux et de l'autoriser à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2021-002

4. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle 2021 pour les travaux d'installation de photovoltaïques à l'école maternelle

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux dont le montant s'élève à 21 500,00 € H.T correspondant aux dépenses de :

• Kit autoconso 9 Kw/Onduleur centralisé – Injection Partielle école maternelle	18 000,00 €
• Forfait pose et installation de 9 Kw	3 350,00 €
• Création dossier technique consuel + mairie + ENEDIS + OA (organisme agréé)	<u>150,00 €</u>
Total travaux H.T.	21 500,00 €
Total Général des Travaux T.T.C.	25 800,00 €
T.V.A.	4 300,00 €

Financement Prévisionnel

Subvention DSIL 88 % du H.T. **18 920,00 €**

Autres financements et charges commune H.T.

Etat 12 % **2 580,00 €**

Bien entendu ce projet ne pourra être mené à bonne fin sans l'obtention de la subvention demandée et en fonction des possibilités financières de la commune.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'octroi de cette dotation, auprès de la Préfecture du Gard pour le financement de ces travaux et de l'autoriser à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2021-003

5. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle 2021 pour les travaux d'installation de photovoltaïques au Centre Lucien Laville

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux dont le montant s'élève à 45 358,95 € H.T correspondant aux dépenses de :

• Kit autoconso 36 Kw/Onduleur centralisé – Injection Partielle Centre Lucien Laville	33 000,00 €
• Forfait pose et installation de 36 Kw	10 049,00 €
• Création dossier technique consuel + mairie + ENEDIS + OA	<u>150,00 €</u>
Total travaux H.T.	43 199,00 €
• Imprévus 5 %	2 159,95 €
Total Général des Travaux H.T.	45 358,95 €
Total Général des Travaux T.T.C.	54 430,74 €
T.V.A.	9 071,79 €

Financement Prévisionnel

Subvention DSIL 86 % du H.T. **39 008,70 €**

Autres financements et charges commune H.T.

Etat 14 % **6 350,25 €**

Bien entendu ce projet ne pourra être mené à bonne fin sans l'obtention de la subvention demandée et en fonction des possibilités financières de la commune.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'octroi de cette dotation, auprès de la Préfecture du Gard pour le financement de ces travaux et de l'autoriser à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Madame VUIGNIER précise que le retour attendu serait une économie de 4 000 € à 6 000 € par an. Les travaux pourraient démarrer fin 2021, pour se finaliser en 2022. Ils concernent une partie du versant Sud de la toiture pour 120 panneaux.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2021-004

6. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle 2021 pour les travaux d'installation de photovoltaïques à la cantine/école primaire

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux dont le montant s'élève à 25 000 € H.T. correspondant aux dépenses de :

• Kit autoconso 15 Kw/Onduleur centralisé – Injection Partielle cantine/Ecole primaire	20 663,00 €
• Forfait pose et installation de 15 Kw	4 187,00 €
• Création dossier technique consuel + mairie + ENEDIS + OA	<u>150,00 €</u>
Total travaux H.T.	25 000,00 €
Total Général des Travaux H.T.	25 000,00 €
Total Général des Travaux T.T.C.	30 000,00 €
T.V.A.	5 000,00 €

Financement Prévisionnel

Subvention DSIL 90 % du H.T. **22 500,00 €**

Autres financements et charges commune H.T.

Etat 10 % **2 500,00 €**

Bien entendu ce projet ne pourra être mené à bonne fin sans l'obtention de la subvention demandée et en fonction des possibilités financières de la commune.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'octroi de cette dotation, auprès de la Préfecture du Gard pour le financement de ces travaux et de l'autoriser à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2021-005

7. Demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour les travaux d'extension du Centre Lucien Laville

Il est nécessaire pour pouvoir louer de façon autonome la salle 2 du Centre Lucien Laville, de réaliser une extension de 48.92 m².

La commune de Connaux pourrait prétendre à une subvention d'investissement de l'Etat concernant ces travaux.

Le plan de financement prévisionnel des travaux dont le montant s'élève à 151 245,00 € H.T. se présente comme suit :

Gros œuvre (menuiseries extérieures alu., étanchéité, façades)	45 500,00 € H.T.
Plâtrerie peinture	8 500,00 € H.T.
Menuiseries intérieures	3 500,00 € H.T.
Carrelage faïence	8 500,00 € H.T.
Electricité	6 000,00 € H.T.
Chauffage ventilation sanitaires	18 000,00 € H.T.
Local traiteur	25 000,00 € H.T.
VRD Aménagements extérieurs	20 000,00 € H.T.
Coût supplémentaire pour 8.55 m ²	16 245,00 € H.T.

Total travaux H.T. 151 245,00 € H.T.

Imprévus 10 %	15 124,50 € H.T.
Coût de maîtrise d'œuvre	22 000,00 € H.T.
Etude géotechnique	5 000,00 € H.T.

Coût total des travaux H.T. 193 369,00 € H.T.

Financement prévisionnel :	
Subvention DETR 30 %	58 010,85 € H.T.
Participation de la commune	135 358,65 € H.T.

Monsieur le Maire propose :

- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet, une subvention au titre de la D.E.T.R. 2021 et
- d'approuver le plan de financement et de s'engager à réaliser ces travaux et à les inscrire au budget primitif 2021, en section d'investissement.

Pour l'exercice comptable 2021, seulement 18 000 € seraient à prévoir puis l'opération se poursuivrait sur 4 ans.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2021-006

8. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police

Pour mémoire, les communes peuvent bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental au titre des amendes de police. En fait, il s'agit pour ce dernier de reventiler les produits récoltés au titre des amendes de police perçues sur le territoire des dites communes. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter cette aide auprès du Département pour **l'opération suivante** :

« **Achat et installation de 4 radars pédagogiques** – Avenue Général de Gaulle – Avenue des platanes – Route de Tresques – RD145 Route d'Alès » et « **Etude du projet VRD sécurisation de circulation RD145** – Centre Lucien Laville – Rue de la Vendée – Rue du 19 mars 1962 – Rue de la Provence – Rue des Aires ». Les travaux et l'étude du projet envisagés permettront d'améliorer nettement la sécurité. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à **20 500 € H.T soit 24 600 € TTC.**

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2021-007

9. Acquisition des parcelles cadastrées section AC n°484 et 486 au titre de la voirie

Cette acquisition consiste en deux parcelles de terrain, référencées en objet, et situées Rue des Aires, ayant pour but l'élargissement puis l'aménagement de la voirie à cet endroit. Ces parcelles ont été négociées au prix de vente de 90 € le m², soit une acquisition possible, hors frais de notaire de 10 440 € (116 m² x 90 €).

Les frais de notaire seront à la charge de la commune ainsi que les travaux de reconstruction du mur de clôture en pierres étant actuellement sur les parcelles objet de l'achat.

Monsieur le Maire propose d'acquérir ces parcelles et d'approuver leur classement dans le domaine public de la voirie et de l'autoriser à signer l'acte notarié à intervenir.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2021-008

10. Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée C n° 163, Route nationale 86 – Quartier Cambajon, à la société VALOCÎME SAS

La démarche de la société VALOCÎME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine a pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.

Elle serait intéressée pour prendre à bail l'emplacement de **20 m²** environ sur la parcelle C 163, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel (ATC) à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise.

Monsieur le Maire propose :

- **d'accepter** le principe de changement de locataire ;
- **de décider** de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du **18/02/2027**, tacitement reconductible, à la société VALOCIME, l'emplacement de **20 m²** environ sur la parcelle cadastrée section **C n°163** ;
- **d'accepter** les montants :

de l'indemnité de réservation de **1 400 € (200 € versés à la signature + 6 x 200 €/an)**

de l'avance de loyer de **21 000 € (3 500 € versés à signature + 5 x 3 500 €/an)**

du loyer annuel de **11 500 €** (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le contractant y est assujéti) avec une indexation fixe annuelle + 0,50% ;

-Et de l'autoriser à signer la convention de location à intervenir avec VALOCIME et tous documents se rapportant à cette affaire.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2021-009

11. Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée AM n° 177, lieudit Sarsin, à la société VALOCÎME SAS

Comme pour le point précédent, la société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de **95 m²** environ sur parcelle AM 177, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel (ORANGE) à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise.

Monsieur le Maire propose :

- **d'accepter** le principe de changement de locataire ;
- **de décider** de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du **23/01/2030**, tacitement reconductible, à la société VALOCIME, l'emplacement de **95 m²** environ sur la parcelle cadastrée **AM n°177** ;
- **d'accepter** les montants :

de l'indemnité de réservation de **2 000 € (200 € versés à la signature + 9 x 200 €/an)**

d'un loyer annuel de **7 000 €** (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le contractant y est assujéti) avec une indexation fixe annuelle + 0,50% ;

-Et de l'autoriser à signer la convention de location à intervenir avec VALOCIME et tous documents se rapportant à cette affaire.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2021-010

12. SMEG Enfouissement de l'éclairage public et du réseau télécom suite au renforcement du réseau basse tension issu du poste « CENTRE »

Actuellement 81 clients raccordés sur deux départs basse tension issu du poste « Centre » sont en situation de CMA (Clients mal alimentés). Le transformateur actuel est à 110 % de son coefficient d'utilisation. Leur localisation géographique les positionnent, au plus proche du poste RC « Paradis ». Il est possible de les reprendre sur ce poste et permettre ainsi, de réduire la charge sur le transformateur du poste « Centre ». Pour

cela, il sera nécessaire de **renforcer le réseau aérien** existant sur la route de Cavillargues, par un réseau souterrain en S240² AI, et remplacer le transformateur « Paradis », par un poste de type 3UF. **(Projet 19-REN-64)**

Il est possible d'envisager, dans ce projet de renforcement, et selon la participation financière de la commune, l'enfouissement des deux autres réseaux (télécommunication et éclairage public).

En effet, concernant le réseau de **télécommunication**, il est implanté sur le réseau électrique aérien actuel, qui sera déposé dans ce projet, il sera donc nécessaire pour prévoir son enfouissement de créer un génie civil souterrain de 350 ml dont près de 60 ml en domaine privé, ce qui explique le coût relativement important de ces travaux. **(Projet 21-TEL-03)**

Il est aussi prévu d'être implanté du **réseau d'éclairage public**, par la création d'un génie civil souterrain de 300 ml, avec la pose de 4 candélabres de 6ml cylindro conique et thermo laqués, équipés de luminaires à leds. Les caractéristiques techniques ainsi que les modèles seront définis ultérieurement, en accord avec la municipalité. A noter également, qu'il sera nécessaire de déplacer et remplacer l'armoire de commande ainsi que le comptage dans le futur poste "Paradis". **(Projet 21-EPC-05)**

La participation de la commune concernant :

le projet 19-REN-64 (renforcement) s'élèverait à environ	22 460€ TTC,
le projet 21-TEL-03 (télécommunication) s'élèverait à environ	37 220 € TTC,
le projet 21-EPC-05 (éclairage public) s'élèverait à environ	24 930 € TTC,

Soit un total d'environ 84 610 € TTC.

La commune devrait verser sa participation en deux acomptes, le premier acompte au moment de la commande des travaux et le second acompte et solde à la réception des travaux.

La participation financière de la commune s'avère plus élevée qu'annoncée initialement par le SMEG pour ce projet, leurs règles d'attribution ayant été modifiées pour l'année 2021. En effet, pour des montants supérieurs à 140 000 €, il n'y a plus de subvention, d'où le montant élevé demandé à notre commune. Le projet est très intéressant, mais les finances communales ne nous permettront malheureusement pas de pouvoir y être favorable. Monsieur le Maire propose de demander au SMEG, la possibilité de revoir ce projet, afin que la participation financière soit plus raisonnable pour une commune comme Connaux et conforme aux propositions initiales (environ 38 000 €).

Monsieur le Maire propose donc de voter contre ce projet en raison de l'impossibilité de le financer et de solliciter le SMEG afin qu'un nouveau projet soit étudié.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2021-011

13. Bail commercial unique entre l'entreprise CARMINATI, et la commune de Connaux en remplacement des deux baux existants

La société EMTP CARMINATI FRERES et CIE exploite une carrière de roches massives calcaires sur notre commune, au lieu-dit « Sarcin » sur les parcelles n° 169, 170, 173, 174 et 175 de la section AM.

La société EMTP CARMINATI FRERES et CIE porte aujourd'hui un projet de modification des conditions de remise en état de la carrière, visant :

- le remblaiement de l'intégralité de l'excavation de carrière jusqu'à la cote de 82 m NGF (correspondant approximativement au niveau de l'entrée du site) pour y créer une plateforme ;
- le maintien de la station de transit, de négoce et de recyclage de matériaux minéraux sur cette plateforme, au terme de l'exploitation de carrière.

La remise en état du site modifiée proposée est illustrée par le plan que je vous propose de consulter.

Un Porter à Connaissance sera prochainement déposé en ce sens en Préfecture, il est proposé au conseil municipal de le consulter.

Un nouveau bail commercial est donc proposé à la commune afin de résilier les deux baux existants (celui avec SSMI, d'exploitation d'une aire de stockage et celui Sté CARMINATI d'exploitation d'une carrière de roche calcaire) et d'en conclure un nouveau unique.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable sur la proposition de remise en état et d'usage du site à l'issue de son exploitation de carrière sus-présentée et d'approuver le projet de bail commercial.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2021-012

14. Questions diverses

Monsieur le Maire demande aux élus de relayer l'information concernant la redevance incitative (Contribution demandée à l'usager pour utiliser le service public des déchets. Cette redevance n'est pas un nouvel impôt, mais viendra remplacer l'actuelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), impôt local uniquement basé sur la valeur locative du logement).

Madame DUMAS fait part du mail reçu relatif à la campagne de vaccination sur le territoire. Ces informations seront transmises aux membres du CCAS, dans les commerces et affichées sur les panneaux de communication du village.

Madame BURILLO informe l'assemblée que la société TOTEM viendra installer le nouveau jeu au parc enfants, et que l'ancien était en train d'être retiré.

Monsieur LOYE précise que les travaux de création d'un terrain de boules aux skate park ont démarrés. Mme DUMAS demande que soit prévu un accès PMR. De plus, elle indique que la possibilité d'étudier un projet de circuit de voitures télécommandées est envisagé, afin d'exploiter la bute de terre, très inesthétique à ce jour. (Voir le projet réalisé sur Laudun, sous la responsabilité des parents).

Monsieur CHEVALIER fait part du mécontentement de certains riverains concernant l'implantation du futur banc aux Grands Pins, car il était utilisé pour le stationnement. Il est rappelé qu'à cet endroit le stationnement est interdit. Un banc reste à implanter, Monsieur le Maire propose d'étudier un emplacement sur l'avenue du Général de Gaulle.

Monsieur le Maire explique que depuis la fin d'année 2019, les travaux d'installation des caméras de vidéosurveillance ont démarrés, cinq sont déjà en service (1 aux écoles, deux au Centre Lucien Laville, une au Lavoisier, et une vers la Poste).

Monsieur LOYE informe que des travaux sont prévus prochainement, afin de sécuriser une partie du revêtement de l'entrée de l'école détérioré et dangereux, en raison des racines de Platanes qui soulèvent les pavés.

Monsieur BOUCAULT informe que les travaux de taille des 7 platanes aux écoles (6 devant l'école et un devant Mme TERRAL) auront lieu pendant les vacances scolaires, du 16 au 19 février 2021, durant 3 jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance,

Alexandre PHILIP

Le Maire,

Stéphane MAURIN